



VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	34	11	4

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 3 février 2012

OBJET : 39-1 - FONDS D'INTERVENTION POUR LES SERVICES, L'ARTISANAT ET LE COMMERCE - OPERATION URBAINE SUR JUAN-LES-PINS - LANCEMENT DE LA PHASE 1 - DYNAMISATION DU TISSU ARTISANAL ET COMMERCIAL DE PROXIMITE - DEMANDE DE SUBVENTION /

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

472/12

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 10 FEV 2012

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 14 FEV. 2012

Pour le Maire,

Par délégation du Maire,
Ministre délégué des Affaires européennes,
Le Maire Municipal,

Anthony CLAVERIE

Le vendredi 3 février 2012 à 14h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 27/01/2012, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Ministre chargé des Affaires européennes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. André PADOVANI, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, Mme Marguerite BLAZY, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, M. Jacques BAYLE, Mme Agnès GAILLOT, Mme Khéra BADAOU, M. Matthieu GILLI, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE

Procurations

Mme Anne-Marie DUMONT à M. Jean-Pierre GONZALEZ
M. Alain BIGNONNEAU à M. Patrick DULBECCO
M. Jacques BARBERIS à M. Jean LEONETTI
Mme Martine SAVALLI à Mme Marina LONVIS
Mme Carine CURTET à M. Matthieu GILLI
Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Simone TORRES FORET DODELIN
M. Jonathan GENSBURGER à M. Yves DAHAN
M. Bernard MONIER à M. Francis PERUGINI
M. Gilles DUJARDIN à Mme Edwige VERCNOCKE
M. Gérard PIEL à Mlle Cécile DUMAS
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

Absents : Mme Edith LHEUREUX, M. Michel GASTALDI, Mlle Pierrette RAVEL, M. Gérard MOLINE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

39-1 - FONDS D'INTERVENTION POUR LES SERVICES, L'ARTISANAT ET LE COMMERCE - OPERATION URBAINE SUR JUAN-LES-PINS - LANCEMENT DE LA PHASE 1 - DYNAMISATION DU TISSU ARTISANAL ET COMMERCIAL DE PROXIMITE - DEMANDE DE SUBVENTION

Commission(s) : COMMISSION ECONOMIE LOCALE - COMMERCE - DOMAINE PUBLIC

Depuis plus de dix ans, la Commune mène une politique de dynamisation des activités artisanales et commerciales de proximité. Après une première opération FISAC sur le centre-ville entre 2001 et 2006, une deuxième opération urbaine a démarré sur le centre ancien au printemps 2007. Sa deuxième phase est actuellement en cours de réalisation et devrait s'achever dans les prochains mois.

Tout en poursuivant son travail avec les représentants des acteurs économiques du centre-ville et du centre ancien, le Conseil municipal a décidé du lancement d'une étude préalable à un FISAC sur Juan-les-Pins par une délibération du 25 septembre 2008.

Cette étude de faisabilité a été confiée à un cabinet spécialisé et a démarré en août 2009. Après plusieurs mois de travail de terrain et d'enquêtes menées auprès des acteurs économiques, des consommateurs locaux et touristiques, le cabinet « Eureka » a rendu les premiers éléments de son diagnostic en février 2010.

Sur cette base présentée et validée par le comité de pilotage, il a ensuite déterminé la problématique de développement du commerce de proximité du périmètre étudié et a remis son rapport définitif en juin de la même année.

La problématique a été énoncée de la façon suivante :

- comment reconquérir un positionnement marchand de moyenne gamme ?
- comment lisser la saisonnalité entre la période estivale et le reste de l'année ?
- comment promouvoir une identité distinctive sur un territoire juanais aux multiples facettes ?
- comment valoriser la situation géographique et les atouts environnementaux de Juan-les-Pins ?
- comment établir une stratégie prospective approuvée par tous ?

Puis, jusqu'à la fin de l'année 2010, plusieurs groupes de travail ont été constitués avec les membres du comité de pilotage et les services de la Ville afin de déterminer un programme d'actions pertinent, au regard des objectifs stratégiques issus de la problématique.

Ces objectifs stratégiques sont au nombre de quatre :

- orienter Juan-les-Pins vers une destination commerciale à l'année ;
- élargir le profil de clientèle en repositionnant le niveau de gamme ;
- offrir un environnement urbain de qualité ;
- créer une identité juanaise forte.

Ce dernier objectif, « créer une identité juanaise forte », a fait l'objet d'un travail spécifique au cours de l'année 2011, avec la création de la Fédération Tourisme et Commerce de Juan-les-Pins. Cette union regroupant trois associations d'artisans et de commerçants et deux syndicats professionnels, doit servir de socle à la création de cette identité et à la réalisation d'actions de communication et d'animation structurantes pour le monde du commerce juanais.

A l'issue de ces différentes étapes, le comité de pilotage FISAC Juan-les-Pins s'est réuni le 29 novembre dernier et a validé le programme d'actions présenté par le cabinet « Eureka ».

39-1 - FONDS D'INTERVENTION POUR LES SERVICES, L'ARTISANAT ET LE COMMERCE - OPERATION URBAINE SUR JUAN-LES-PINS - LANCEMENT DE LA PHASE 1 - DYNAMISATION DU TISSU ARTISANAL ET COMMERCIAL DE PROXIMITE - DEMANDE DE SUBVENTION

Commission(s) : COMMISSION ECONOMIE LOCALE - COMMERCE - DOMAINE PUBLIC

Ce plan se décline en 12 actions de la façon suivante :

- Action 1.1 : Accessibilité au Commerce, évaluation et optimisation. ⁽¹⁾
- Action 2.1 : Schéma d'aménagement de l'espace marchand juanais. ⁽¹⁾
- Action 3.1 : Etude d'évaluation de la phase 1. ⁽¹⁾
- Action 4.1 : Locaux saisonniers, état des lieux et perspectives.
- Action 5.1 : Promotion d'un événement de la Fédération Tourisme et Commerce. ⁽¹⁾
- Action 6.1 : Club des Ambassadeurs de Juan-les-Pins.
- Action 7.1 : Calendrier des boutiques " Shop in Juan ". ⁽¹⁾
- Action 8.1 : Développer le site internet « shopinantibesjuanlespins »
- Action 9.1 : Identité de la Fédération Tourisme et Commerce de Juan-les-Pins. ⁽¹⁾
- Action 10.1 : T.P.E Performantes.
- Action 11.1 : Comité de pilotage.
- Action 12.1 : Coordinateur FISAC. ⁽¹⁾

La demande de subvention porte sur 7 actions ⁽¹⁾, parmi les 12 actions présentées ci-dessous.

Le budget prévisionnel des actions proposées s'élève à 184 029 € HT. Avant l'obtention de la décision ministérielle, la répartition est la suivante :

- Etat : 92 014,5 €.
- Ville d'Antibes Juan-les-Pins : 81 007,25 € HT.
- Fédération Tourisme et Commerce de Juan-les-Pins : 11 007,25 € HT.

Ce programme est conforme à l'objectif général du FISAC, en tant qu'outil d'accompagnement des évolutions des secteurs du commerce, de l'artisanat et des services, visant à préserver ou à développer un tissu d'entreprises de proximité.

Ces actions vont dans le sens d'un développement des activités artisanales et commerciales juanaises, par la mise en œuvre d'une politique d'ensemble ciblée et adaptée.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS)

- **DECIDE** de la réalisation du programme d'actions de la phase 1 tel que décrit ci-dessus ;
- **SOLLICITE** l'attribution de subventions au titre du FISAC auprès de l'Etat, du Département des Alpes-Maritimes, de la Région Provence Alpes Côte d'Azur et de toute autre collectivité territoriale, dans le cadre de la première phase de cette opération urbaine pluriannuelle ;

39-1 - FONDS D'INTERVENTION POUR LES SERVICES, L'ARTISANAT ET LE COMMERCE - OPERATION URBAINE SUR JUAN-LES-PINS - LANCEMENT DE LA PHASE 1 - DYNAMISATION DU TISSU ARTISANAL ET COMMERCIAL DE PROXIMITE - DEMANDE DE SUBVENTION

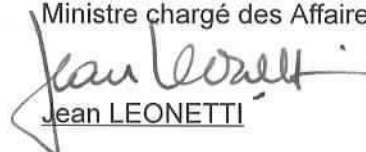
Commission(s) : COMMISSION ECONOMIE LOCALE - COMMERCE - DOMAINE PUBLIC

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document permettant la mise en œuvre de cette première phase, notamment les conventions financières et de partenariat.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire d'Antibes,
Ministre chargé des Affaires européennes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM N.39-1 - FONDS D'INTERVENTION POUR LES SERVICES, L'ARTISANAT ET LE COMMERCE - OPERATION URBAINE SUR JUAN-LES-PINS - LANCEMENT DE LA PHASE 1 - DYNAMISATION DU TISSU ARTISANAL ET COMMERCIAL DE PROXIMITE - DEMANDE DE SUBVENTION -

Date de transmission de l'acte : 14/02/2012

Date de réception de l'accusé de réception : 14/02/2012

Numéro de l'acte : DCM472-12 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20120203-DCM472-12-DE

Date de décision : 03/02/2012

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes